

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets
Affaire suivie par : Eric BRUNIER
Eric.Brunier@developpement-durable.gouv.fr

Bordeaux, le

18 MAI 2017

Le Préfet

à

Madame le Préfet de Lot-et-Garonne

Objet : Agrandissement d'un plan d'eau sur la commune de Cancon
Avis de l'Autorité environnementale

P.J. : 1

Veillez trouver, ci-joint, l'avis de l'Autorité environnementale concernant le dossier :

« Modification d'un plan d'eau en retenue pour l'irrigation sur la commune de Cancon »

Cet avis est émis dans le cadre de la procédure d'autorisation unique.

L'avis de l'Autorité environnementale sera à porter à la connaissance du pétitionnaire, à savoir l'ASL de Masses.

Il sera consultable en ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Pour toute correspondance afférente à ce dossier, l'adresse postale utile est la suivante :
Mission évaluation environnementale, DREAL Nouvelle-Aquitaine – Site de Bordeaux – Cité
Administrative – Rue Jules Ferry – BP 55 – 33090 BORDEAUX CEDEX.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de la Nouvelle-Aquitaine


Patrice GUYOT

Copie à :

DREAL Nouvelle-Aquitaine / MEE
DDT 47